CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Fin tragique. — Nous avions signalé la disparition d'une jeune fille de quatorze ans, Aurore Catoire, demeurant rue des Trois-Ponts, maison Loridant.

Elle était employée à la fabrique de M. Toulemonde-Destombes. Dans la soirée du 30 octobre, elle jouait avec une de ses camarades d'atelier au lieu de travailler. Sa tante, surveillante dans cet établissement, lui adressa à ce sujet une verte semonce. Aurore Catoire se remit à l'ouvrage et partit au bout d'une heure, alors qu'elle devait rester jusqu'à huit heures. Depuis ce moment, on ne l'avait plus revue, et toutes les recherches tentées par ses parents étaient demeurées infructueuses.

Hier, à deux heures et demie de l'après-midi, des ouvriers travaillant à l'élargissement de l'ancien canal, ont retiré, près du pont du Sartel, à l'endroit même où l'on avait retrouvé l'infortunée Hélène Desreux, le corps d'une jeune fille qui paraissait avoir séjourné dans l'eau depuis plusieurs semaines. Il a été reconnu pour être celui de la petite Catoire. On a prévenu immédiatement M. le commissaire du 3e arrondissement, qui l'a fait transporter à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

Le père, mis en présence du cadavre, a été saisie d'une douleur facile à concevoir.

Aurore Catoire ne porte pas de traces de violences et l'hypothèse d'un crime semble devoir être écartée. M. le docteur Bayart, médecin-légiste, doit faire une nouvelle constatation qui éclaircira sans doute une partie du mystère dont est entourée cette mort tragique.

On suppose que la jeune fille s'est jetée volontairement à l'eau à la suite du petit incident que nous avons rapporté plus haut.

Mais on éprouve un profond sentiment de tristesse en songeant qu'une enfant de cet âge ait pu concevoir et surtout accomplir un acte aussi désespéré.

Mort terrible. — Dans les premiers jours du mois d'octobre, un camionneur du peignage Vinchon, nommé Charles Willems, fut mordu à l'un des doigts de la main droite par un petit chien. Il n'y attacha aucune importance et ne fit même pas cautoriser la plaie. Mal lui en prit. En effet, mercredi soir, il se sentit subitement indisposé et, le lendemain ne put aller à son travail. On prévint M. le docteur Derville qui interrogea le malade, et reconnut en lui tous les symptômes de la rage; Willems fut conduit à l'Hôtel-Dieu où il est mort vendredi, à 3 heures de l'après-midi, au milieu d'atroces convulsions. L'agonie de ce malheureux a été épouvantable. Il n'était âgé que de 34 ans.

Jeudi, à trois heures de l'après-midi, M. le commandant Bouet, du 43e de ligne, délégué par M. le général Billet pour l'inspection des bataillons scolaires de la subdivision, a passé, sur la Grande-Place, la revue du bataillon scolaire, en présence de MM. Faidherbe et Paul Watine, adjoints, Paul Dazin et Emile Baas, conseillers municipaux, et Aubert, inspecteur primaire. Le commandant Bouet était accompagné d'un lieutenant du 43e.

Ce spectacle avait attiré un nombre considérable de curieux.

Les mouvements d'ensemble et les manœuvres de peloton ont laissé un peu à désirer. Comme rectitude, il nous a paru que les enfants étaient intimidés par l'affluence des curieux; on ne prenait pas assez leur rôle au sérieux.

Le défilé a été, en revanche, très correct. Constatons, à ce sujet, les réels progrès accomplis par la fanfare, dont la création remonte à peine à quelques mois. Elle fait déjà le plus grand honneur à son habile et sympathique directeur, M. Turbelin.

Il nous revient de divers côtés que des enfants étrangers continuent à être admis au bataillon scolaire. Dans sa séance du 29 octobre, le conseil municipal a cependant voté une résolution contraire. A quand l'application de cette dernière mesure?

Ecole nationale des Arts industriels. — Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Théodore-Henri Fleurisse, lauréat des concours de l'Ecole nationale des Arts industriels, de Roubaix, a été désigné pour remplir à cet établissement les fonctions de préparateur des cours d'impression et de fabrication de matières colorantes artificielles.

M. Théodore Fleurisse est un ancien élève de notre collège.

Grande Fanfare. — C'est lundi prochain, à la messe de 11 h. 1/2, à St-Martin, que cette Société musicale exécutera les morceaux suivants, spécialement appris pour la fête Ste-Cécile. 1° Ouverture de *Martha* (Flotow) 2° Transcription sur les *Dragons de Villars* (Maillard)

Après la messe, la *Grande Fanfare* fera une promenade en ville. A 3 heures, un banquet réunira les membres honoraires et exécutants à l'Hôtel des pompiers. Un bal clôturera cette première journée.

Le lendemain, mardi 2 décembre, à 7 heures du soir, des jeux seront improvisés et des prix seront décernés aux vainqueurs.

Il s'est produit au Minck, vendredi matin, vers neuf heures et demie, un incident qui y a causé quelque émoi. M. Valery Hienne, facteur aux Halles, ex-candidat radical aux dernières élections, ayant eu une discussion assez vive avec M. H. Delobelle, directeur du marché aux poissons, lui a adressé plusieurs épithètes mal sonnantes, entre autres celle de *voyou*, répétée à diverses reprises. M. Hienne a été l'objet d'un procès-verbal.

Le vol de la rue de Lannoy. — En vertu d'un mandat d'amener du parquet de Lille, on a arrêté mardi soir, à onze heures, un individu sur lequel pèsent les plus graves présomptions de culpabilité dans cette affaire. C'est un jeune homme de 21 ans, nommé Emile Bray, et exerçant la profession d'ouvrier teinturier : il devait partir au service militaire dans quelques jours.

Les bijoux volés chez M. Tapis ont été découverts à son domicile : mais il prétend les avoir lui-même trouvés par hasard dans un champ, près du boulevard Beaurepaire.

La série continue.... — Hier soir, à six heures, un agent a trouvé, dans la rue Turgot, une femme de quarante ans couchée sur le trottoir ; elle était ivre-morte. On l'a transportée au dépôt de sûreté du 1er arrondissement.

Hippodrome roubaisien. — M. Escande, donnera, samedi soir, une représentation extraordinaire *à prix réduits*. On jouera les *Cloches de Corneville*.

Les représentations subventionnées ne commenceront qu'à la fin de décembre, aussitôt après le départ du Cirque continental, dont les débuts auront lieu mardi prochain.

Vente publique de laines. — Roubaix, 28 novembre 1884. — La vente publique de laines blousses et déchets faite hier par le ministère de M. E. Deschenaux, courtier, avait attiré un assez grand nombre d'acheteurs. Malgré cela, les enchères ont été froides.

La blousse étant peu abondante, les prix se sont maintenus assez fermes.

Il y avait des ordres en belle blousse d'Australie. Mais cette marchandise faisait défaut ; la bonne blousse Buenos-Ayres a obtenu de 3 fr. 25 à 3 fr. 35 au conditionnement de 100/0.

En déchet, le choix était grand, mais par contre il y avait de la réserve dans les ordres. Les cornes blancs étaient plus particulièrement délaissés, les acheteurs voulant une baisse à laquelle les détenteurs ne veulent pas consentir. On a vendu des genres de 4 fr. 80 à 5 francs, belle qualité courante. Ces prix établissent une baisse de 4 à 5 p. 0/0 sur les cours de l'enchère de septembre.

Cette réaction est en rapport avec la baisse existant depuis hier sur le peigné.

En somme, moitié des lots portés aux catalogues a été adjugée, et, en tenant compte de la situation difficile du moment, il nous semble que les vendeurs ont lieu d'être satisfaits du résultat obtenu. V. D.

Au commencement de cette semaine, l'atmosphère était d'une limpidité extraordinaire et il a gelé assez fort durant plusieurs nuits. Mais, depuis quelques jours, la température s'est complètement adoucie et la pluie nous est revenue. Particularité curieuse, tandis qu'à Roubaix le thermomètre marque en ce moment 9 degrés au-dessus de zéro, on grelotte dans le Midi. Un journal de Marseille dit qu'à Avignon, le Rhône charrie des glaçons et le fleuve est complètement gelé sur ses bords. A Gênes, ajoute notre confrère, la neige est tombée à gros flocons et les montagnes environnantes sont recouvertes d'un blanc manteau. Enfin, dans la nuit de mercredi à jeudi, la surface du bassin de la Plaine, à Marseille, accusait une couche de glace de quelques centimètres.

Heureux Roubaisiens, plus privilégiés que les naturels de la Cannebière!

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 28 novembre 1661. — Constitution d'une lettre de rente héritière annuelle de dix florins, au profit de la table des pauvres de la paroisse de Roubaix, par devant auditeurs du souverain baillage de Lille. (Archives de Roubaix G. G. 228 n° 3.)

28 novembre 1869. — Réunion de personnes charitables dans le but d'aviser aux moyens de réunir les fonds nécessaires pour procurer un établissement convenable aux Petites-Sœurs des Pauvres qui venaient de s'installer à Roubaix et y avaient été parfaitement accueillis. (Th. Leuridan, Histoire de Roubaix, tome II p. 339.)

VOTE DES DÉPUTÉS DU NORD. — Dans la séance du 27 novembre, la Chambre a repoussé, par 295 voix contre 213, l'ordre du jour pur et simple, demandé par MM. Levavasseur et Lockroy, sur la demande de crédits pour le Tonkin.

Ont voté *pour* : MM. Bergerot, Brame, Giard et *Jonglez*.

Ont voté *contre* : MM. Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, P. Legrand, Masure, Outters, Desmoutiers, *Sarrepel*.

Se sont abstenus : MM. Pichon, Des Rotours, Tiystram.

TOURCOING

Jeudi soir, l'agent Clarisse aperçut dans la rue de Lille une femme qui sonnait de porte en porte et demandait l'aumône. L'agent l'arrêta et la conduisit au poste où elle déclara se nommer Catherine Massin, âgée de 51 ans, sans domicile fixe.

Contravention pour mendicité a été dressée à sa charge.

Bousbecque. — Nous avons parlé d'une rixe sanglante, qui aurait eu lieu à Bousbecque, en face de chez Mme Marescaux. Il paraît que les faits ne sont pas aussi graves que notre correspondant nous l'avait dit ; d'après les derniers renseignements qui nous sont parvenus, il est bien vrai qu'un coup de pied a été lancé contre la porte de Mme Marescaux; que le coupable a été poursuivi par quelques jeunes gens qui se trouvaient dans la maison ; que quelques coups de poing lui ont été donnés, mais là s'est bornée l'affaire, il n'y a eu ni jambe cassée ni côtes enfoncées.

LILLE

Chronique électorale. — Nous aurons prochainement à Lille de nouvelles élections municipales, la mort de M. J.-B. Desbonnet et la démission de M. Dodanthun ayant créé deux vacances auxquelles il faudra pourvoir avant l'élection des délégués sénatoriaux.

Les dévaliseurs de maisons. — Depuis quelque temps, de hardis voleurs pénétraient la nuit dans les habitations et y commettaient des vols et des dépradations audacieuses.

Récemment, les rues avoisinant l'église Saint-Michel, rue de Lens, rue Brûle-Maison, rue Barthélemy-Delespaul avaient eu à souffrir de leur passage.

Vendredi encore, la maison de M. Tourneux, rue Brûle-Maison, 57, et celle de M. Dubreul, 57 bis, avaient été dévalisées. Les malfaiteurs s'étaient emparés d'une charrette à bras, trouvée par eux dans un terrain vague, pour emporter leur butin, consistant en bouteilles de vin, effets d'habillement, meubles, etc. Ce sont ces mêmes voleurs qui, le jour d'un repas de noces chez M. Walker, boulevard Bigo-Danel, pénétrèrent chez lui, au moment où les convives venaient à peine de quitter la maison et enlevèrent toute la desserte, qu'ils allèrent manger à quelques pas plus loin, dans le jardin de l'établissement Mabile, place de Tourcoing.

Les habitants des quartiers excentriques ne dormaient plus d'effroi. On veillait à tour de rôle pendant presque toute la nuit; la semaine dernière, deux agents de sûreté, qui faisaient le guet, faillirent être tués par un de ces veilleurs, qui les avait pris pour les voleurs.

Mais la plus active surveillance était impuissante à mettre sur les traces des coupables. La police de sûreté avait pris toutes les précautions; pendant qu'une brigade faisait le guet, les autres fouillaient toutes les boutiques des fripiers, pour chercher un indice des objets volés. Ce fut en pure perte.

Enfin, on apprit qu'un individu, porteur de paquets de vêtements, avait été vu, à différentes reprises, pénétrant dans la chambre occupée par Edouard Debats, à l'estaminet de la *Renaissance*, rue des Rogations.

M. Droulez fit ouvrir la porte, et les objets volés depuis une dizaine de jours furent trouvés dans cet appartement, qui servait de dépôt.

On fit le guet pendant plusieurs jours, mais Debats ne parut pas. On ne se découragea point, et avant-hier, Auguste Deroose, rabotteur, né à Lomergham, (Belgique), venait demander à l'estaminet s Debats n'était pas rentré.

Les agents, prévenus de suite, se saisirent de cet individu et l'amenèrent au poste de permanence pour lui faire donner des explications. En le saisissant pour lui mettre les menottes, les agents sentirent dans la poche du paletot un objet mince et dur, dont ils s'emparèrent; c'était une lime triangulaire effilée en forme de poinçon et qui pouvait servir d'arme très dangereuse, Deroose était en outre porteur d'une somme de 105 fr. en argent Il nia toute participation au vol, mais, dans la descente que les agents firent chez lui, rue de Wattignies, ils trouvèrent plusieurs objets dérobés, entr'autres une superbe nappe volée chez M. Walker et dont la maîtresse de Deroose, la femme Marie Vantongelen, s'était fait des jupons. Cette femme a été arrêtée.

Quand à Debats, la police n'a pu encore mettre la main sur lui et tout porte à croire qu'il s'est réfugié en Belgique.

Les renseignements recueillis sur Deroose le donnent comme un ouvrier assidu à son travail.

Un troisième voleur a été arrêté. On a trouvé chez lui une pipe ayant appartenu à M. Walker, et des bouteilles de vin pris rue Brûle-Maison.

La société industrielle tiendra sa prochaine Assemblée générale le samedi 29 novembre, à trois heures, au siége de la Société, rue des Jardins, n° 29.

Ordre du jour : 1° Correspondance. — 2° Présentation de nouveaux membres. — 3° Objets divers. — Lectures : 4° M. de Leyn. — Conservation des viandes par le froid. — 5° M. Cornut. — Explosion des chaudières par la surchauffe de l'eau. — 6° M. De Swarte. — Le générateur Barbe. — 7° M. Goguel. — Théorie de la carde. — 8° M. Eustache. — Couveuse pour enfants nouveaux-nés. 9° M. Ladureau. — L'Agriculture dans le Nord de l'Italie.

Fausse-monnaie. — M. le commissaire Six, chargé de l'enquête, a interrogé à la prison Orloff qui avait été dénoncé par les deux autres prévenus. Celui-ci a voulu nier toute participation à la fabrication de fausse-monnaie. M. Six les ayant confronté tous les trois, ils ont alors avoué ; Bachelier et Enault, lorsqu'ils ont appris qu'Orloff était en prison, ont eu peur de ses révélations et ont détruit les moules. Les prévenus passeront probablement aux assises prochaines.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 27 novembre 1884.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*.

Nous avons recours à votre obligeance pour vous prier de vouloir bien insérer les quelques lignes suivantes :

Puisque l'on éclaire les cadrans des horloges de l'Hôtel-de-Ville et de la place de la Liberté, pourquoi n'en fait-on pas autant de ceux des églises, et notamment de Sainte-Elisabeth ? Il nous semble que ce serait rendre un grand service aux habitants de ce quartier, l'un des plus populeux de Roubaix. Nous sommes maintenant en hiver. Que l'horloge qui se trouve dans nos demeures vienne à s'arrêter et que nous n'ayons pas de montre, nous arrivons en retard à notre atelier et on nous inflige une amende.

Nous éviterions ce désagrément si nous pouvions facilement distinguer l'heure au cadran de l'église, à tout moment de la journée.

Comptant sur votre bienveillance accoutumée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, nos sincères remerciements.

Un groupe d'ouvriers du quartier Ste-Elisabeth.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 27 novembre 1884.

Présidence de M. PANNIER, juge de paix

M. le commissaire HENRY occupe le siège du ministère public.

Voltaire, qui a raillé tant de choses, ne pouvait pas épargner l'institution du mariage, et, de fait, il a dit : « C'est une chose si grave qu'il n'y a pas trop de toute la vie pour y songer. » C'est ainsi qu'il est resté garçon.

Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans le langage, et la théorie émise par Voltaire ne saurait être préconisée : mais il est bon de réfléchir avant de s'engager dans des liens indissolubles.

J.-B. D... et Catherine L... n'ont certainement pas mis ce conseil en pratique car, bien que nouveaux mariés, ils paraissent regretter très amèrement l'action qu'ils ont commise.

Cités à la barre du tribunal de simple police, ils se regardent comme le chien et le chat du couteau ; heureusement, les agents sont en nombre et peuvent empêcher les deux époux de vider leurs différends conjugaux en pleine audience.

Jean-Baptiste est prévenu d'avoir donné le 5 novembre, dans la rue St-André, un violent coup de poing à Catherine, laquelle Catherine ne voulait pas lui rendre un certificat de mariage qu'elle avait emporté en quittant le domicile de son mari. Celui-ci, pour sa défense, allègue que sa femme l'a laissée, un beau jour, entre quatre murs, après avoir enlevé tous les meubles. On le voit, ce couple ne réaliserait pas l'idéal que le poète nous montre avec Philémon et Baucis.

Le tribunal accorde à D... des circonstances atténuantes et lui inflige une petite amende.

***

Anatole Prévost n'est pas même un adolescent; c'est un moutard de quatorze ans, rond, joufflu, et paraissant plutôt apte à jouer aux billes ou à faire ronfler une toupie qu'à vider de *grands verres*. Et cependant il comparait pour ivresse manifeste. C'est le cas de dire, que chez lui :

L'ivresse n'attend pas le nombre des années.

Le jeu de mots n'est pas neuf, mais il a le mérite de la vérité. Anatole Prévost, qui est manœuvre de maçon, a suivi les autres maçons au cabaret, il a voulu faire comme les *grands*, mais les *grands* ont la tête solide, tandis que lui n'est qu'un enfant.

Le tribunal a pitié de sa jeunesse et de son repentir, et le condamne à une faible amende.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Guillaume Vedron; Louis Renaux, de Wattrelos, à trois jours de prison chacun pour violences et tapage injurieux ; Elisa Pitermann, trois journées de travail et 5 fr. d'amende ; Amélie Vrau, trois journées de travail et 11 fr. d'amende, pour violences réciproques et injures, le tout au sujet d'un vieux paletot valant à peine 2 ou 3 francs; Fidèle Simon, Napoléon Vanoverbeck, 5 fr. d'amende, pour ivresse manifeste. Ces deux derniers font défaut. — Georges DANDIN.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 28 novembre

Présidence de M. PARENTY

Audience de flagrant délit. Le tribunal prononce les condamnations suivantes : Désiré Wattremez, de Lille à un mois de prison et 16 fr. d'amende pour ivresse; Richard Tricoit, Henri Constant et Emile Deweille, chacun à 25 fr. d'amende pour bris de clôture dans une ferme à Annappes; Emile Santens, à trois mois de prison pour vol à Lille.

Charles Logie, récidiviste, à 1 mois de prison et 50 fr d'amende pour insultes et bris de carreaux dans un estaminet, Grande-Place, à Lille; Boulengie et Hennion, chacun à 25 francs d'amende, pour tapage et coups dans un estaminet à La Bassée; Pierre Delcourt, propriétaire, rue de Fives, à 5 francs, pour exécution tardive de réparations ordonnées par le conseil de salubrité ; Jules Tassel, François Hart, Henri Fremeaux, chacun à 50 francs d'amende pour chasse sur le territoire de Seclin, en temps prohibé, à l'aide d'engins ; César Dete, de Lille, à 1 mois de prison et 16 francs d'amende, pour ivresse et rébellion envers les agents.

COUR D'ASSISES DU NORD

Suite de l'audience du jeudi 27 novembre

Présidence de M. le conseiller HIBON. — Ministère public, M. BLONDEL, substitut du procureur-général.

Faux.

Colmont est condamné à sept ans travaux forcés et cent francs d'amende.

Défenseur : Me Vitrant.

La dernière audience des assises du Nord a été marquée par un incident.

Colmont venait d'être condamné à sept ans de travaux forcés, pour faux, lorsque Me Vitrant, son défenseur, s'est levé et a déposé des conclusions écrites. Elles tendaient à ce qu'il plût à la cour de donner acte à l'accusé de ce que le deuxième juré, M. Elie Desvignes, cultivateur à Raillencourt, avait, pendant la suspension d'audience, révélé son avis en disant à haute voix : « Quant à moi, je ne donnerai pas des circonstances atténantes. »

M. Desvignes, interpellé par M. le président reconnut avoir tenu ce propos : « Je ne sais si j'en accorderai. »

La cour a, dès lors, donné acte à l'accusé de ces dernières paroles

L'affaire sera déférée à la cour de cassation et il est vraisemblable qu'elle sera cassée. En effet, d'une part, la manifestation de son opinion par un juré, avant la fin des débats, entraîne leur nullité d'après la loi et la jurisprudence. D'autre part, déclarer qu'on ne sait si l'on accordera les circonstances atténuantes, c'est, semble-t-il, manifester sa tendance à les refuser et, par cela même, sa résolution bien arrêtée de condamner.

UN NAUFRAGE

Dunkerque, 28 novembre. — Hier soir, le steamer *Durango* allant de Dunkerque à Gênes, avec un chargement de rails, a abordé le trois-mâts *Luke-Bruce*, en rue de Douvres.

Le *Durango* a coulé immédiatement. Il y a vingt-cinq victimes. Le navire a péri corps et biens.

Le *Luke-Bruce* est arrivé à Dunkerque ayant à bord le cadavre du second du *Durango*.

NORD

Nominations ecclésiastiques. — M. Fiévet, curé de Boussois, est transféré à Colleret. M. Duwez, vicaire d'Hautmont, est nommé curé de Boussois. M. Margerie, nouveau prêtre, ordonné à Rome, est nommé vicaire de Condé.

Le crime de Montigny. — Courtin, l'assassin présumé de la petite Delamarre, est au secret depuis jeudi matin.

Le parquet, ayant appris que Courtin était arrivé samedi à 9 heures du soir à La Neuville, avait soupé chez sa sœur, était rentré à 10 heures chez ses parents, où il avait passé la nuit, et en était reparti dimanche vers 8 heures 1/2 du matin, après avoir changé de linge et de vêtements, a ordonné une perquisition qui a amené la découverte du pantalon en velours marron à côtes, de la chemise, du gilet de laine et du mouchoir de poche que Courtin portait le jour du crime.

La gendarmerie a, en outre, trouvé un portemonnaie vide, un mètre cassé et un crayon de menuisier ; mais pas de couteau.

Courtin avait échangé son pantalon de velours contre un pantalon en drap noir et bleu qu'il portait hier en arrivant à Cambrai.

Le paletot en velours marron à côtes, le gilet pareil et la casquette de soie noire que nous lui avons vus hier, n'avaient pas été changés.

Le pantalon porte des taches qui seront analysées.

Courtin appartient à une honorable famille de La Neuville, qu'il plonge dans le plus profond chagrin. Son père, chaudronnier chez Mme Cassin-Lesne, jouit de l'estime générale. Ce fils indigne d'un tel père, a quitté sa famille depuis l'âge de 16 ans ; il est connu comme un vagabond de la pire espèce.

L'affaire du Cateau. — Oblin était venu dans la journée de lundi à Cambrai. Il en était parti le soir, et il descendait d'abord dans un cabaret d'Awoingt, sis sur la route du Cateau; deux femmes l'accompagnaient alors, et elles prirent même une consommation avec lui. On repartit ensuite. Oblin fit halte dans plusieurs cabarets jusqu'à Troisvilles, les deux femmes restant dans sa voiture. Un peu au delà de Troisvilles, il descendit à l'estaminet portant l'enseigne : *Au Pendu*, y prit une chope et y alluma sa lanterne. Ses deux compagnes furent encore entendues dans la voiture, au moment du départ de cet estaminet.

On sait le reste. Vers minuit, Oblin était retrouvé sur la route, à deux cents mètres environ du cabaret *du Pendu*, gravement blessé et baignant dans son sang. Il portait une profonde blessure au pariétal droit; l'os était brisé et des esquilles en étaient entrées dans le cerveau : Oblin avait succombé à une hémorragie.

Armentières. — La grève de chez M. Achille Rogeau est à peu près terminée. Celui-ci, avant trouvé quelques ouvriers disposés à accepter ses nouvelles conditions, a pu faire marcher quelques métiers. La moitié des grévistes a suivi l'exemple et repris le travail.

Douai. — *Un douaisien expulsé de Belgique.* — Un de nos concitoyens M. Linus-Lavier vient d'être, à la suite des événements de Belgique, expulsé de ce pays. Voici l'arrêté qui lui ordonne de quitter le territoire belge.

« Il est enjoint au nommé Linus-Lavier, né à Douai, le 8 février 1850, journaliste résidant à Bruxelles, de quitter immédiatement le royaume avec défense d'y rentrer à l'avenir, sous les peines comminées par l'article 6 de la loi du 1er juillet 1880... »

Notre concitoyen a répondu à l'huissier Charlotteau, qui lui a présenté l'arrêté :

« Mon père et ma mère sont nés en Belgique ; *celui qui me fait expulser est Prussien*. J'espère bien le voir un jour, lui aussi, non pas expulsé, mais chassé du pays, par l'indignation publique. »

— Au nombre des soldats décédés du choléra à Paris se trouve un de nos concitoyens, le fils de M. Hubert Godin, cultivateur et propriétaire à Flines-les-Raches, ancien adjoint au maire de la commune ; M. Godin fils avait le grade de maréchal des logis dans un des régiments casernés dans la capitale. Il a été enlevé en quelques instants par une attaque de choléra foudroyant et a dû être enterré immédiatement, 6 heures après la première atteinte du mal !

— M. Lefebvre du Prey, conseiller à la cour d'appel, vient d'être désigné pour présider les prochaines assises du département du Nord.

Dorignies. — Mardi soir, vers quatre heures, Auguste Moreau, ouvrier mineur, demeurant à Flers, travaillant à la veine Deux-Renversée, dans la fosse n° 4, à Dorignies, fut atteint par un éboulement de charbon de 8,000 kilogrammes. Relevé aussitôt par ses camarades, il a été remonté au jour et transporté chez lui, dans une voiture de la Compagnie des mines de l'Escarpelle, dans un état très-grave; depuis lors, sa situation s'est améliorée et était assez satisfaisante jeudi matin. Le malheureux est âgé de cinquante-trois ans et père de six enfants.

Somain. — Le froid amène des quantités de gibier de passage, les marais des environs regorgent et sur un seul étang, dans la même nuit, un chasseur a abattu cent dix pièces de gibier; les canards sauvages et les sarcelles abondent dans les environs de Marchiennes ; on vend les canards à l'heure actuelle à 3 fr. 25 la paire et les sarcelles 1 fr. 25 et 1 fr. 50 la pièce.

Condé. — Le conseil municipal de cette ville a approuvé la construction d'un hospice, projeté par la commission des hospices sur les terrains qu'elle a achetés dans les dépendances du château de la place Verte. Le conseil a également autorisé la vente, par adjudication, des écuries du château, sur la mise à prix de 22,000 fr., somme offerte par un amateur.

Valenciennes. — *Le prix du pain.* — A la suite d'un vœu formulé par M. Tauchon dans une des dernières séances du conseil municipal, la note suivante vient d'être envoyée par M. le maire aux boulangers de Valenciennes :

« Le maire de Valenciennes a l'honneur de donner connaissance à la corporation de la boulangerie que le conseil municipal verrait avec plaisir, pendant le présent hiver, le prix du pain diminué de un centime par cinq cents grammes.

» Cette diminution ne causerait aucun préjudice à MM. les boulangers s'ils en faisaient profiter les personnes qui prendraient le pain à la boulangerie même, en payant au comptant.

Cambrai. — Le tribunal correctionnel de Cambrai, a rendu jeudi son jugement dans une affaire d'homicide par imprudence, mise à la charge d'un mécanicien du tramway du Cambrésis, et du directeur de cette compagnie, cité comme civilement responsable. L'arrêt par lequel, dégageant le mécanicien et la Compagnie de toute responsabilité, les renvoie libres des fins de la plainte sans dépens.

Etreœungt. — En exécution d'une commission rogatoire de M. Pauffin, juge d'instruction au tribunal de la Seine, les membres du parquet d'Avesnes se sont rendus mercredi matin au cimetière d'Etreœungt, pour procéder à l'exhumation du cadavre de M. Ernest Matton, trouvé mort dans son logement à Paris, le 16 octobre dernier.

Le cercueil renfermant le corps a été remis au chemin de fer pour être expédié à la gare du Nord, à Paris, où l'autopsie sera faite par M. le docteur Breuardel, commis à cet effet.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — La Chambre des notaises d'Arras s'est préoccupée de la situation déplorable de l'agriculture et de l'industrie, et se propose d'adresser aux Chambres une pétition demandant l'adoption de mesures économiques pour parer promptement à la ruine publique.

Marœuil. — Madeleine Boytrison, la jeune fille de Marœuil, a été enterrée après autopsie faite.

Il y a quinze jours qu'elle avait mangé le mou destiné aux chats et qui était déjà plein de vers. Il en était résulté une diarrhée opiniâtre qui avait beaucoup affaibli la pauvre enfant.

La sœur aînée, entendue dans l'enquête, a déclaré que Madeleine et elle recevaient une nourriture suffisante, mais que sa jeune sœur était vorace.

Il y avait trois mois qu'elles avaient été ramenées de Suisse par Mme S...

Fiennes. — Le jeune homme qui a été victime de la tentative d'assassinat et de vol commise dans la nuit du 18 au 19 courant, chez M. Béhin, instituteur, se nomme Vindicien Maitrepierre. Il est de Diéval.

Les quatre malfaiteurs qui avaient essayé de dévaliser avaient la figure noircie. L'un d'eux, en voyant le jeune homme se réveiller, avait dit à un de ses compères, qui tenait un pistolet : Tue-le ! tue-le ! Heureusement, la capsule seule éclata.

Maitrepierre était à peine au milieu de la chambre qu'un des voleurs le frappa au ventre et le laissa inanimé sur le plancher.

La justice, malgré d'actives recherches, n'a pu encore mettre la main sur ces hardis malfaiteurs.

Neuville-Saint-Vaast. — Un de nos confrères annonce que M. Lescardé, notaire en cette commune, vient de prendre la fuite en laissant un déficit de un million et demi.

SOMME

Amiens. — Le tribunal de police correctionnelle d'Amiens vient de juger une affaire curieuse et très intéressante pour les commerçants occupant des ouvriers.

Il s'agissait d'un lapin passé en fraude à la barrière de l'octroi par un ouvrier employé dans un magasin important de la ville d'Amiens.

Procès-verbal avait été dressé, tant contre l'ouvrier que contre le patron, responsable, d'après l'octroi, de tous les actes de ceux qu'il occupe.

Le tribunal n'a pas été de l'avis de l'administration; le patron a été mis hors de cause et, seul, l'ouvrier contrevenant a été condamné.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 novembre. — Désiré Houfflin, rue de l'Epeule, cour Lecomte, 6. — Julien et Eugène Tant, jumeaux, rue de Flandre, 121. — Thérèse Batieau, rue Labrujère, 16. — Irma Decorte, rue de Caligny, 4. — Marie Armanna, rue d'Espagne, cour Cavrois, 22. — Achille Leleux, rue du Collège, 166. — Joseph Leire, rue de Flandre prolongée, 78. — Jules Folliot, rue Belle, 3. — Pauline Gietaert, rue de la Vigne, 19. — Françoise Dumoulin, rue du Havre, 78. — Jules Duponchelle, rue des Fleurs, 83.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 novembre. — Léon Bouvy, 61 ans, rentier, rue de l'Espérance, 35. — Henri Dossiu, 9 mois, rue des Fleurs, 6. — Germaine Duquesne, 2 mois, rue du Fontenoy, cour Stalins, 3. — Henri Godeboese, 32 ans, fileur, rue de Beaurewaert, 4. — Pierre Carré, 4 ans, à l'Hôtel-Dieu. — Watteau, présenté sans vie, rue de l'Hommelet, 152. — Virginie Tacoen, 9 ans, ménagère rue de Mons, 7.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 novembre. — Laure Marest, place Thiers. — Adèle Casier, rue du Moulin-Fagot. — Julie Florin, rue Delhay. — Alfred Heris, au Grand Plaisir. — Claire Théry, rue de la Latte.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 26 novembre. — Louis Baisez, 26 ans, tisserand, et Pauline Welcomme, 28 ans, piquûrière. — Henri Welcomme, 26 ans, garçon d'ouvroir, et Céline Debuisne, 23 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 novembre. — Martial Pillet, 5 ans 10 mois, tisserand. Hôpital-civil. — Charles Stien, 70 ans 5 mois, sans profession, rue de la Blanche-Porte. — Romanie Duethie, 63 ans 5 mois, sans profession, épouse d'Henri Havet, rue St-Roch.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille BONTE-KNOKAERT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Clément-Antoine BONTE, rentier, ancien conseiller municipal, et membre du Bureau de bienfaisance, veuf en première noces de Dame Stéphanie-Amélie DELERUE, décédé à Marcq-en-Barœul, le 25 novembre 1884, à l'âge de 59 ans, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 29 courant, à 10 heures, en l'église de Bondues. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 28, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, au hameau du Jumbon.

L'Obit du mois sera célébré le lundi 29 décembre, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DEFFRENNES-DELERUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Aphanasie DELERUE, propriétaire, décédée à Willems, le 27 novembre 1884, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er décembre, à 11 heures, en l'église de Willems. — L'assemblée à la maison mortuaire, contour de l'église.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit de la confrérie du Saint Sacrement, le jeudi 11 décembre, à 7 heures, et à l'Obit de la confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours, le samedi 20 dudit mois, à 7 heures

Les amis et connaissances de la famille BOUVY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Léon-Alexandre-Hubert BOUVY, décédé à Roubaix, le 26 novembre 1884, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 28 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 29 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles, seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 35.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 1er décembre 1884, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DUJARDIN, membre de la Société les Amis du Peuple, décédé à Roubaix, le 31 octobre 1884, dans sa 3e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Lannoy, le lundi 1er décembre 1884, à onze heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri BRAME, décédé à Lannoy, le 18 octobre 1884, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel Anniversaire, sera célébré au Maître-Autel de l'église de Croix, le lundi 1er décembre 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Augustine LEMAN, épouse de Monsieur Louis Scorré, décédée à Croix, le 6 décembre 1882, dans sa 57e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées